
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Ouagadougou, le 20 septembre 2019

DIRECTION DES INSTITUTIONS PRIVEES
D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

COMpte Rendu du Comité Technique chargé de l'examen des dossiers de demande de visa de Publicité

Du 17 au 20 septembre 2019 s'est tenue, dans la salle de réunion du 3^{ème} étage de l'immeuble TSR sis à Koulouba, une session du comité technique chargé de l'examen des dossiers de demande de visa de publicité provenant des Institutions Privées d'Enseignement Supérieur (IPES).

Deuxième du genre pour l'année 2019, l'objet de cette assemblée délibérante a été d'examiner et d'émettre un avis motivé sur tout dossier de demande de visa de publicité.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants et constaté que le quorum était atteint pour délibérer, madame la Directrice des Institutions Privées d'Enseignement Supérieur (DIPES) qui présidait la session l'a déclarée ouverte.

Les dossiers ont été présentés un à un et les membres du comité technique ont été appelés à se prononcer sur les éléments suivants :

- l'autorisation d'ouverture ou tout autre document officiel tel que : l'autorisation d'extension, l'attestation de reconnaissance des diplômes par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), les conventions ou accords de partenariat etc. ;
- le communiqué sur support papier, le communiqué radio ou le spot télé sur un support CD-ROM ;
- le respect des dispositions du cahier des charges ;
- l'exactitude des informations ;
- l'adéquation des offres et niveaux de formation avec les autorisations reçues par l'IPES.

A l'issue des travaux, les irrégularités décelées dans les différentes publicités concernaient essentiellement :

- les informations sans preuve établie ;
- la nomenclature des diplômes non conforme à ceux autorisés ;
- le logo CAMES utilisé sans autorisation du Secrétaire général du CAMES.

Le comité a recommandé la correction de toutes ces irrégularités dans toutes les publicités avant la délivrance du visa.

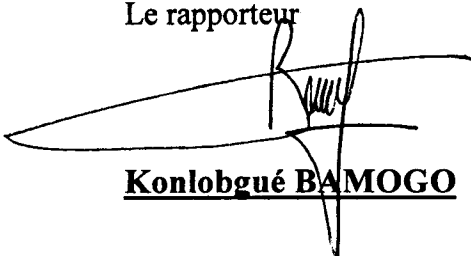
Sur un total de vingt-cinq (25) Institutions Privées d'Enseignement Supérieur ayant soumis leurs documents pour examen, quatre (04) ont reçu un **avis défavorable** : l'Institut Supérieur privé de Technologies (IST), l'Institut Supérieur des Etudes d'Ingénieur et de Technologies (ISEIT), l'Institut Supérieure du Génie Electrique (ISGE) et l'Ecole Supérieure des Sciences Sociales, Humaines et de Management (E3S.HM). Cet avis est motivé par le fait que des filières non autorisées ont été citées dans certains éléments publicitaires.

Les vingt un (21) autres ont reçu un **avis favorable** moyennant la prise en compte de certaines observations. Il s'agit de :

1. l'Institut Supérieur Privé la Termitière (ex ESMAT) ;
2. l'Institut Supérieur des Filières Professionnalisantes (ISFP) ;
3. l'Ecole Supérieure Polytechnique de la Jeunesse (ESUP/J) ;
4. l'Institut Africain des Industries Culturelles (IAIC) ;
5. l'Institut Privé des Hautes Etudes de Management d'Agropastorale et de Technologie (HEMAT) ;
6. l'Institut Supérieur de Sécurité Humaine (ISSH) ;
7. l'Ecole Supérieure Internationale de Management (ESIM) ;
8. l'Ecole Supérieure du Tourisme et de l'Hôtellerie (ESTH) ;
9. l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques Commerciales et Techniques (ESSECT) ;
10. l'Institut Polytechnique privé Shalom (IPS) ;
11. l'Institut de Gestion des Risques Industriels et du Développement Durables (INGRIDD) ;
12. l'Université de Technologies et de Management (UTM) ;
13. School of Management (SOM) ;
14. Sup' Management Burkina ;
15. l'Institut du Développement Equitable (IDE) ;
16. l'Institut Polytechnique Africain (IPA) ;
17. l'Ecole Supérieure du Génie des Infrastructures et de l'Hydraulique (ESGIH) ;
18. l'Institut privé de Médecine et Sciences Alliées (IMSA) ;
19. l'Institut des Sciences et de l'Ingénierie (ISI) ;
20. l'Institut Supérieur de Management de Koudougou (ISMK) ;
21. Burkina Institute of Technology (BIT).

La session a pris fin le 20 septembre aux environs de 14 heures par des mots de remerciements de madame la Directrice générale de l'enseignement supérieur.

Le rapporteur



Konlobgué BAMOGO

Le Président



Dr Y. W. Mariette MININGOU
Maître assistant
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques